

Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

PREAMBULE

La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. La règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la régissent et la justifient. Cette règle qui définit les principes de fonctionnement doit être éclairée par les principes régulateurs que sont l'éthique et la déontologie. Les questions d'éthique et de déontologie doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire de la fédération : si les premières constituent l'ensemble des principes qui sont la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, le droit disciplinaire a pour fonction de sanctionner les comportements inappropriés en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application. En revanche, l'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de déterminer les valeurs fondamentales du sport et les principes de bonne conduite constituant un guide d'actions pour tous les acteurs de la fédération.

Selon l'article L131-15-1 du code du sport, les fédérations délégataires établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte établie par le Comité national olympique et sportif français qui veille au respect de l'éthique et de la déontologie du sport. Cette charte figure en annexe du contrat de délégation établi entre l'Etat et la fédération.

Les objectifs suivants ont animé l'élaboration de cette nouvelle charte : actualiser et renforcer les normes et règles d'éthique, intégrer les principes de la République issus de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

La charte n'est pas conçue comme un recueil fermé ayant pour objet de fixer de manière définitive et exhaustive des règles impératives. Mettant l'accent sur des valeurs fondamentales, elle devra s'enrichir de principes nouveaux en fonction de l'évolution des mœurs et de la société et conserver la forme d'un document de référence pour le choix d'un comportement en adéquation avec l'ensemble des principes retenus.

La FFME a pour mission l'organisation des compétitions d'escalade, de para escalade et de ski alpinisme et le développement ainsi que la promotion de ses 6 activités (escalade, canyoning, alpinisme, raquette à neige, randonnée de montagne, ski alpinisme) tout en respectant l'urgence climatique, sociale, économique et de biodiversité. Dans le cadre de ses missions, la FFME souhaite imprégner l'ensemble de ses actions des règles éthiques et déontologiques portées par la présente charte. Les contextes environnementaux, sociaux et économiques guident ainsi la stratégie fédérale vers une responsabilisation affirmée de ses parties prenantes tant dans le respect des terrains de pratique que dans la cohabitation loyale et éclairée des différents acteurs engagés.

Alain SERRE
Président du comité d'éthique et de déontologie de la FFME

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

1 Les principes Républicains et les valeurs du sport

Les activités physiques et sportives se pratiquent dans le respect des principes de la République « Liberté, égalité, fraternité ». La laïcité fait également partie des principes républicains, elle est respectée dans l'enseignement et la pratique du sport

Le refus de toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la nature, est au cœur des valeurs du sport. Ces valeurs excluent en particulier toute distinction d'origine, de race ou de religion mais également toute distinction en fonction du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'apparence physique. Accepter la diversité, être ouvert aux autres, promouvoir l'égalité des chances, avoir le souci de la cohésion et de la participation de tous aux projets collectifs sont des références permanentes pour tous ceux qui pratiquent le sport et animent ou encadrent des activités sportives.

L'esprit sportif repose sur l'honnêteté, la solidarité et la maîtrise de soi. Il appelle à être intègre et loyal, altruiste et fraternel, tolérant et bienveillant. Il refuse toute forme de violence et de harcèlement de quelque nature que ce soit. Il valorise l'engagement dans le respect de sa propre personne et de celle d'autrui. Veillant à l'égalité des chances, il porte une attention particulière à ceux qui rencontrent le plus de difficultés ainsi qu'aux personnes vulnérables, plus particulièrement les mineurs. L'esprit du sport contribue pleinement à l'éducation, à la santé, à l'accomplissement personnel et à l'intégration.

2 Les licenciés

Tout licencié de la FFME, pratiquant ou non, les compétiteurs, les officiels de compétition, les dirigeants, les encadrants... doivent individuellement s'engager à adhérer, respecter et promouvoir les valeurs de la présente charte. Ils contribuent ainsi au respect des valeurs du sport et au développement des activités de montagne et d'escalade par leurs comportements.

Chaque licencié s'engage à :

- ✓ *Agir avec respect des personnes, de l'environnement, de la faune et de la flore, des sites de pratique, du matériel et des équipements ;*
- ✓ *Agir avec bienveillance vis-à-vis des autres, respecter les différences de chacun ;*
- ✓ *S'interdire de formuler toute forme d'injure, de moquerie ou de propos diffamatoires, humiliant ou injurieux et avoir une attitude respectueuse et courtoise ;*
- ✓ *Agir avec humilité et honnêteté notamment en refusant toute forme de triche ou de dopage ;*
- ✓ *Porter une assistance aux autres, conseiller et partager ses expériences pour que chacun apprenne les bonnes pratiques et être à l'écoute des conseils qui peuvent être donnés ;*
- ✓ *Contribuer à la lutte contre les violences et atteintes sexuelles et/ou psychologiques en informant spontanément la FFME de tout comportement ou fait de cette nature commis dans le cadre des activités de la FFME, d'un organe déconcentré ou d'un club affilié, dont il aurait connaissance susceptible de constituer une infraction disciplinaire et/ou pénale ;*

- ✓ *Refuser toute forme de violence ;*
- ✓ *Être loyal envers son club, la fédération et ses organes déconcentrés ;*
- ✓ *S'engager à respecter tous les textes et règlements édictés par la fédération ainsi que les règles de sécurité édictées ;*
- ✓ *S'engager à partager les sites avec les autres acteurs ;*
- ✓ *Signaler tout problème sur un site de pratique ;*
- ✓ *Avoir des pratiques éco-responsables.*

3 Les encadrants

Les encadrants, entraîneurs, cadres de séance ou de la sortie, initiateurs, moniteurs, instructeurs, formateurs, qu'ils soient bénévoles ou professionnels ont un rang privilégié dans l'organisation de la FFME. Les compétences acquises durant les formations, ou par l'expérience, leur confèrent une responsabilité essentielle. Cette position les conduit à promouvoir et transmettre les valeurs de la présente charte d'éthique et de déontologie.

Les encadrants s'engagent à :

- ✓ *Adopter un comportement exemplaire à l'égard de l'ensemble des acteurs de la montagne et de l'escalade, Français ou étrangers, mais aussi à l'égard des organisateurs, des officiels de compétitions, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général, des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés ;*
- ✓ *Contrôler leurs propos, réactions et émotions afin d'avoir un comportement approprié en toutes circonstances ;*
- ✓ *Respecter strictement les textes, les règlements et recommandations fédérales (de sécurité, d'encadrement, de compétition et de formation) ;*
- ✓ *Refuser toute forme de violence et de tricherie (dopage, agressions verbales, physiques, discriminations, attitudes racistes, homophobes ou xénophobes, atteintes aux biens d'autrui ou de la collectivité, atteinte à l'intégrité physique et morales des pratiquants) ;*
- ✓ *Informers les athlètes et les pratiquants des dérives du dopage et de ses dangers pour leur santé et veiller à intervenir lors des conduites à risque (égarement alimentaire, surentraînement, consommation d'alcool ou de drogue ...) ;*
- ✓ *S'investir dans la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences, les discriminations, les comportements contraires aux valeurs du sport, le bizutage et le harcèlement... ;*

- ✓ *Ne pas utiliser leur position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les athlètes ou pratiquants. ;*
- ✓ *Se soumettre au contrôle d'honorabilité ;*
- ✓ *Se former continuellement ;*
- ✓ *Enseigner, promouvoir et défendre les valeurs de la charte d'éthique et de déontologie.*

4 Les dirigeants

Les dirigeants sont le maillon essentiel des structures fédérales que ce soit au niveau des clubs, comités territoriaux, ligues, ou national). Leur investissement personnel, leurs qualités humaines, sportives et administratives jouent un rôle primordial dans l'organisation des activités, des manifestations et des compétitions.

Les dirigeants s'engagent à :

- ✓ *Contribuer au fonctionnement démocratique de leur structure ;*
- ✓ *Adopter un comportement exemplaire et établir des relations harmonieuses à l'égard de tous les acteurs de la fédération (du club à l'échelon national), du monde sportif (CDOS, CROS, CNOSF) à l'égard des collectivités, institutions publiques et des partenaires privés ;*
- ✓ *Faire en sorte d'éviter les conflits dans leur équipe dirigeante par un comportement adapté et être à l'écoute pour se remettre en question ;*
- ✓ *Respecter, faire respecter et promouvoir les principes de la présente charte et participer à l'élaboration des directives et règles fédérales, leur transmission et leur application ;*
- ✓ *Respecter les codes en vigueur (codes du sport et du travail notamment) ainsi que les réglementations et recommandations fédérales, particulièrement pour tout ce qui concerne l'encadrement et l'organisation des activités ;*
- ✓ *Organiser la structure (club, comité territorial, ligue, fédération) et les activités proposées en mettant en œuvre les moyens adaptés pour assurer la sécurité des pratiquants ;*
- ✓ *Se former régulièrement et inciter les dirigeants, les encadrants, les officiels de compétition et plus largement les bénévoles à se former régulièrement ;*
- ✓ *Rester maître de soi en toutes circonstances ;*
- ✓ *Valoriser l'image des activités de la montagne et de l'escalade ;*

- ✓ *Promouvoir le bénévolat et inciter à s'y engager, notamment en incitant les femmes et les hommes à prendre des responsabilités dans les structures fédérales ;*
- ✓ *Permettre le libre et égal accès de tous aux activités de la montagne et de l'escalade ;*
- ✓ *Construire des partenariats avec les institutions et/ou collectivités publiques et les organismes privés tout en préservant l'indépendance de la structure (club, comité territorial, ligue) ;*
- ✓ *Bannir le dopage et informer de toute pratique délictueuse ;*
- ✓ *Eviter toute situation présentant un conflit d'intérêt et se retirer de la prise de décision si un conflit d'intérêt existe et de manière globale, éviter tout comportement portant atteinte à la probité ;*
- ✓ *Se soumettre au contrôle d'honorabilité ;*
- ✓ *Veiller à la lutte contre les discriminations au sein de l'activité et de l'administration de la structure, notamment dans l'accès aux instances dirigeantes ;*
- ✓ *Veillez à la lutte contre toute forme de violence, notamment physiques, morales et sexuelles.*

5 Les compétiteurs

Selon la charte d'éthique du CNOSF, l'ensemble des compétiteurs « ont une responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ». Cela suppose notamment pour eux de se soumettre en toutes circonstances, aux règles éthiques et déontologiques.

Les compétiteurs s'engagent à :

- ✓ *Se conformer aux règles du jeu ;*
- ✓ *Concourir dans un esprit de sportivité, de dépassement de soi, animé par le respect des adversaires, des officiels de compétitions et de tous les acteurs de la compétition ;*
- ✓ *Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie (non-respect des règlements sportifs, fraude technologique, toute forme de triche en lien avec les paris sportifs...) ;*
- ✓ *Adopter en toutes circonstances un comportement courtois et exemplaire à l'égard des adversaires, de tous les acteurs de la fédération (du club au national, dirigeants, organisateurs, officiels), des représentants des médias, des collectivités, des partenaires privés et du public en général ;*
- ✓ *Inviter les supporters à une attitude courtoise et fair-play envers les organisateurs, les officiels de compétition et envers tous les partenaires/adversaires et supporters adverses ;*

- ✓ *Avoir un comportement qui contribue à la promotion des valeurs du sport, notamment en respectant et en défendant les principes de la présente charte ;*
- ✓ *Faire preuve de fair-play, accepter les décisions de l'arbitre, la défaite, accueillir la victoire sans ridiculiser les adversaires.*

6 Les sportifs de haut-niveau et membres des équipes de France

Être sportif de haut-niveau ou être membre de l'équipe de France est un honneur et une responsabilité. L'athlète est porteur d'une exemplarité de comportement, d'une solidarité collective et contribue à la promotion de la FFME, des activités de montagne et d'escalade et de la France.

Les sportifs de haut niveau et membres des équipes de France s'engagent à :

- ✓ *Adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse vis-à-vis des autres sportifs, des dirigeants, des officiels de compétition, et d'une manière générale, vis-à-vis de l'ensemble du personnel de la structure organisatrice (médical, administratif, sportif et d'entretien) ;*
- ✓ *S'abstenir de tenir des propos diffamatoires, discriminatoires, agressifs à l'égard des acteurs fédéraux. Ceci s'entend pour tout type de communication orale ou écrite, y compris sur les réseaux sociaux ;*
- ✓ *Adopter un comportement exemplaire de manière à valoriser l'image des activités de montagne et de l'escalade, de la fédération et de la France, notamment en public, et ce, pendant toute la durée des stages et compétitions (ou de toute autre action) et lors de toutes les communications ;*
- ✓ *Faire preuve, en toutes circonstances, de loyauté et de respect à l'égard des partenaires, concurrents et juges ;*
- ✓ *Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie (non-respect des règlements sportifs, fraude technologique, toute forme de triche en lien avec les paris sportifs...);*
- ✓ *Entretenir, au sein de la Délégation Française, un esprit de cohésion, d'unité, de convivialité et de solidarité à l'intérieur et entre les différents collectifs lors des compétitions internationales et des Jeux Olympiques ;*
- ✓ *Etre sélectionné en Équipe de France ou en Pôle est un honneur et une responsabilité : l'athlète est porteur d'une exemplarité de comportement, d'une solidarité collective, de l'image de la fédération ;*
- ✓ *Respecter et défendre les valeurs de la charte d'éthique et de déontologie ainsi que les valeurs de la charte du sport de haut-niveau ;*

- ✓ *Défendre un sport propre, citoyen, sans violence, d'intégration et de respect des différences.*

7 Les officiels de compétition

Les officiels de compétition, qu'ils soient juges, présidents de jury, ouvreurs, arbitres, contrôleurs ou traceurs, rendent possible les compétitions d'escalade et de ski-alpinisme. Ils sont les garants de l'application des règlements et à ce titre, leur comportement se doit d'être exemplaire.

Les officiels de compétition s'engagent à :

- ✓ *Conserver maîtrise de soi et impartialité en toute circonstance ;*
- ✓ *Adopter un comportement qui contribue à la promotion de la charte d'éthique et de déontologie et des valeurs du sport ;*
- ✓ *Adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard de tous les acteurs de la fédération (dirigeants et organisateurs), des athlètes et entraîneurs (français et étrangers), des représentants des médias, des collectivités, des partenaires privés et du public en général ;*
- ✓ *Rester toujours juste et équitable et ne pas abuser de la responsabilité qui leur est déléguée ;*
- ✓ *Eviter toute situation présentant un conflit d'intérêt et se retirer de la prise de décision si un conflit d'intérêt existe et de manière globale, éviter tout comportement portant atteinte à la probité ;*
- ✓ *Faire preuve de pédagogie chaque fois que nécessaire : expliquer la règle, son utilité, l'importance de son respect et de sa juste application ;*
- ✓ *Accepter de se former et de se recycler régulièrement pour améliorer leur expertise ;*
- ✓ *Promouvoir la fonction d'officiel et inciter des pratiquants à s'y engager, tout particulièrement les jeunes ;*
- ✓ *Répondre avec courtoisie lors d'incivilités ;*
- ✓ *Participer à la lutte contre le dopage et à toute forme de tricherie et informer de toute pratique délictueuse dont ils auraient connaissance ;*
- ✓ *Se soumettre au contrôle d'honorabilité.*

8 Les institutions fédérales (clubs, EA, MA, CT, ligues et fédération)

Les institutions fédérales assurent l'encadrement des pratiquants et des activités de la montagne et de l'escalade. Elles veillent au déroulement des activités et des épreuves, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité. A cet égard, elles sont garantes du respect et de la transmission des valeurs du sport et de la présente charte. Elles doivent être des porte-parole crédibles et reconnus. Ceci implique que ces institutions se doivent de respecter, pour elles-mêmes, les valeurs du sport et d'adopter des règles démocratiques de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous à ces valeurs.

Les institutions fédérales s'engagent à :

- ✓ *Assurer le libre et égal accès de tous aux activités de la fédération pour rendre accessible à tous, la pratique de nos activités ;*
- ✓ *Veiller au respect des valeurs fondamentales du sport et de la fédération, et à leur universalité, impliquant l'adoption de règles de fonctionnement exemplaires. La fédération constitue, en son sein, un comité d'éthique et de déontologie chargé de cette veille et de la formulation des recommandations pour une meilleure prise en considération. Par ailleurs, le rôle du club est fondamental dans la promotion et la transmission de nos valeurs car son contact direct permet d'atteindre un plus grand nombre de pratiquants ;*
- ✓ *Favoriser la pratique féminine ainsi que l'égale présence des femmes et des hommes aux fonctions dirigeantes ;*
- ✓ *Rester autonomes et indépendants ;*
- ✓ *Avoir des relations harmonieuses avec les autorités publiques, les membres de la fédération et les partenaires privés ;*
- ✓ *Adopter des règles de fonctionnement démocratiques permettant aux membres de la structure d'exprimer leur point de vue et de postuler à des postes à responsabilités ;*
- ✓ *Avoir des sources de financement diversifiées permettant de maintenir leur autonomie ;*
- ✓ *Contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives ;*
- ✓ *Contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable et à la valorisation de nos lieux de pratique.*

9 Les organisateurs de compétitions et d'évènements

Les compétitions et évènements contribuent à l'essor des activités de la montagne et de l'escalade, les organisateurs ont donc une responsabilité particulière, ils se doivent de proposer des rassemblements éthiques, déontologiques et respectueux de l'environnement.

Les organisateurs de compétition s'engagent à :

- ✓ *Respecter les dispositions de la charte et les lois et règlements ;*
- ✓ *Organiser les rassemblements dans le respect des règles de sécurité en vigueur ;*
- ✓ *Contribuer au déroulement sincère, équitable et intègre des compétitions ;*
- ✓ *Rejeter toute forme de manipulation des résultats ou de la pratique des compétitions en assurant la sensibilisation des membres sur les risques liés à de telles manipulations et en signalant tout fait de ce type aux autorités compétentes ;*
- ✓ *Assurer la prévention contre le dopage ;*
- ✓ *Organiser leurs rassemblements dans une optique d'éco-responsabilité ;*
- ✓ *Fournir des dossiers de candidature complets et parfaitement honnêtes, respectant en tout point les règles de candidature édictées ainsi que les règlements.*

10 Les partenaires extérieurs

10.1 L'entourage et les spectateurs

L'entourage et les spectateurs sont les premiers supporters des pratiquants mais ils peuvent parfois avoir des comportements excessifs ou inappropriés. Ces comportements doivent être écartés.

L'entourage et les spectateurs s'engagent à :

- ✓ *Rester maître d'eux, toujours conserver un comportement approprié et ne pas avoir de comportement excessif ;*
- ✓ *Bannir toute violence et tout débordement ;*
- ✓ *Être garant de l'esprit sportif et des valeurs de la montagne et de l'escalade ;*
- ✓ *Avoir une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui, en particulier des officiels de compétition et des adversaires ;*

- ✓ *Bannir toute communication ou tout propos insultants ou discriminatoires, notamment sur les réseaux sociaux.*

10.2 Les médias

Les médias ont un rôle important puisqu'ils contribuent à la visibilité des activités de la montagne et de l'escalade. Ils doivent avoir conscience de leur influence. Bien que la liberté de la presse soit un droit fondamental, les médias se doivent de respecter certaines règles éthiques dans leurs communications.

Les médias s'engagent à :

- ✓ *Etre particulièrement loyaux, indépendants et objectifs, sans préjudice des libertés d'expression et de critiques qui leurs sont accordées ;*
- ✓ *Respecter la charte de déontologie adoptée à Munich en 1971, notamment :*
 - *Respecter la vérité*
 - *Publier seulement les informations dont l'origine est connue*
 - *Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations*
 - *S'obliger à respecter la vie privée des personnes*
 - *Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte*
 - *S'interdire la calomnie, la diffamation et les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.*

10.3 Les sponsors, mécènes et partenaires

Les sponsors, mécènes et partenaires ont aujourd'hui une place très importante dans le sport et son financement. Ils doivent avoir un comportement éthique et s'engager par leurs actions ou dans leurs rapports avec les partenaires et les institutions, à ne pas instrumentaliser la fédération et le sport en général.

Les sponsors, mécènes et partenaires s'engagent à :

- ✓ *Adopter un comportement éthique ;*
- ✓ *Ne pas chercher à influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du sport ou de la montagne et de l'escalade ;*
- ✓ *Ne pas faire de promotion au détriment du sport ;*
- ✓ *Se conformer aux règles établies par les lois et règlements ;*
- ✓ *Renforcer la fonction sociale et éducative du sport ;*
- ✓ *Promouvoir les valeurs de la charte d'éthique et de déontologie ;*
- ✓ *S'engager dans des démarches de responsabilité sociale des organisations ;*
- ✓ *S'engager dans des démarches écoresponsables.*

10.4 Les prestataires et fournisseurs

Les prestataires et fournisseurs de la FFME doivent avoir des valeurs et pratiques compatibles avec celles de la FFME, notamment en termes de responsabilité sociale des organisations et d'écoresponsabilité.

Les prestataires et fournisseurs de la FFME s'engagent à :

- ✓ *Se conformer aux règles établies par les lois et règlements ;*
- ✓ *Eviter toute situation présentant un conflit d'intérêt et se retirer de la prise de décision si un conflit d'intérêt existe et de manière globale, éviter tout comportement portant atteinte à la probité ;*
- ✓ *Respecter les règles établies dans le cadre d'une mise en concurrence et ne pas entraver la lisibilité et la transparence de la procédure.*